



Triste réalité !

Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les maires de la Réunion

A l'occasion de sa déclaration le 1^{er} ministre a donné des détails sur la rentrée progressive des classes annoncée pour le 11 mai sur le territoire national qui devrait intervenir le 14 mai à La Réunion, au retour des petites vacances. La pré-rentrée des professeurs aura lieu les 14 et 15. Quant à la rentrée des premiers élèves, elle se fera à partir du 18 mai.

Les mesures de déconfinement préconisées aujourd'hui pointent du doigt les problèmes récurrents que le Sgen-CFDT Réunion, en particulier dans le 1^{er} degré, dans ses interventions tant auprès des responsables de l'Education nationale (CAPD, CTA) que des mairies et des autres partenaires au Conseil de l'éducation nationale, soulève depuis des années au regard du bâti scolaire et de la situation alarmante dans les écoles primaires.

Nos établissements construits pour la majorité pendant les années 1960-1970 et leur état de dégradation vont rendre impossibles aux mairies de les mettre aux normes sanitaires imposées pour le déconfinement. Au vu de la triste réalité, on peut annoncer sans trop se tromper que de nombreux problèmes vont se poser, tant sur le plan humain que matériel, pour la reprise le 14 mai 2020 dans l'ensemble des communes de la Réunion.

Depuis des années le Sgen-CFDT Réunion dénonce :

-le manque de personnels communaux pour la bonne marche de l'accueil des enfants.

Nous savons tous qu'en maternelle, les ATSEM sont en nombre très insuffisant dans certaines communes mais également un grand manque de personnel communal pour le nettoyage des cours et locaux, dans les cantines ou encore l'absence de secrétaire de direction pour informer les parents et s'occuper de la vie scolaire.

- l'insalubrité des sanitaires et absence de papier toilette, absence de savon devant les lavabos qui sont eux aussi en nombre insuffisant et souvent inadaptés à l'âge des élèves.

- les classes exigües ou implantées dans des bâtiments de type ALGECO, souvent dénoncé pendant les fortes chaleurs.

- l'absence de zone SAS à l'entrée des écoles quand des élèves se trouvent en danger sur le bord du trottoir avant l'ouverture des portails et qui va poser des difficultés pour la distanciation sociale à l'entrée et à la sortie de l'école.

La liste est encore longue et cette réflexion, qui va être menée par les collectivités locales à l'occasion de cette "rentrée" si particulière, devrait permettre enfin, de prendre conscience des réalités du terrain et ainsi revoir en profondeur les difficultés que rencontrent depuis des années les personnels (enseignants et communaux) pour assurer le meilleur accueil possible pour tous.

D'autre part, nous nous interrogeons sur les réelles mesures de désinfection, de circulation à l'intérieur des locaux, de distribution de gel hydroalcoolique, que vont prendre les municipalités.

Les IEN de circonscription seront-ils en mesure **d'exiger**, avant toute ouverture d'école, que tout a été mis en œuvre **et, éventuellement de refuser** l'ouverture d'écoles ne présentant pas toutes les garanties nécessaires à l'accueil.

La réouverture des établissements scolaires ne pourra être acceptée par les parents et les enseignants que si des mesures fortes sont prises par les maires et contrôlées par les services de l'Education nationale.